

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/12/2022

Date de l'affichage

08/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle du foyer rural de GASTINS, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sylvain CLÉRIN, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Luc DUBOIS suppléant nommé, Philippe DUCQ, Aymeric DUROX arrivé à 19h10 pour la délibération 2022/150-03, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Fabrice HOULIER, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, et Alain THIBAUD.

Absents excusés représentés

Jean-Jacques BRICHET par Yannick GUILLO, Davy BRUN par Nolwenn LE BOUTER, Marcel FONTELLIO par Luc DUBOIS (suppléant nommé), Ghislaine HARSCOËT par Carine CALMON PLANTIN, Brigitte JACQUEMOT par Sylvain CLÉRIN, Mohamed KHERBACH par Michel BILLOUT, Farid MÉBARKI par Nadia MEDJANI, Suzanna MARTINET par Philippe DUCQ, Aurélie POLESE par Christophe MARTINET, Sylvie PROCHILLO par Pierre-Yves NICOT, Angélique RAPPAILLES par Alban LANSELLE, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christian CIBIER.

Absent non excusé

Pierre PERRET.

44 conseillers communautaires en exercice : 31 présents, 12 représentés et 1 absent à la séance.

Monsieur BOUDOT Gilles est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le 19 DEC. 2022

ID : 077-247700701-20221215-2022_154_07-DE

2022/154-07 – OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C IV,

Vu la délibération n° 2016/84-24 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2016, décidant d'opter pour le régime de la fiscalité professionnelle unique à effet du 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n° 2022/144-14 du Conseil communautaire en date du 24 novembre 2022 portant désignation des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

Vu la délibération n° 46-2022 en date du 2 décembre 2022 du Conseil municipal de la commune de La Chapelle Rablais portant sur la désignation d'un délégué à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la communauté de communes de la Brie Nangissienne,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants au sein de la CLECT,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE

Fixe sa composition ainsi qu'il suit :

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Valéry LEGENDRE	Brigitte JACQUEMOT
Alain THIBAUD	Gilles COLLET
Jean-Marc DESPLATS	Jacques EVRARD
Gilbert LECONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Gérard GILIER
Didier PICODOT	Pascal RAMET
Arnaud POMMIER	Olivier DORMOIS
Jean-Jacques BRICHET	Marie-Françoise FOURREY
Charlie GABILLON	
Luc DUBOIS	Marcel FONTELLIO
Francis OUDOT	Eddy ANGERVILLE
Pierre-Yves NICOT	Eliane DIACCI
Alban LANSELLE	Nolwenn LE BOUTER
Jean-François THOLLET	Davy BRUN
Alexandre GILLES-MOUROUX	Sébastien COUPAS
Eliane LHERMIGNY	Jocelyne BOUCHER
Carol CALLON	Yannick GUILLO
Jean-Sébastien SGARD	Mélanie SGARD
Christophe MARTINET	Joëlle VACHER
Nadia MEDJANI	Nathalie MICHEL

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le 19 DEC. 2022

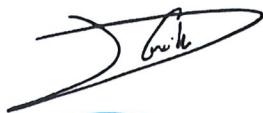
ID : 077-247700701-20221215-2022_154_07-DE

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 15 décembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Affiché le 19 DEC. 2022

ID : 077-247700701-20221215-2022_154_07-DE

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Affiché le **19 DEC. 2022**
ID : 077-247700701-20221215-2022_154_07-DE